



**CIRCULAIRE N°**

**DU**

**Objet :** campagne de sensibilisation et d'information relative aux jouets  
« A toi de jouer ! » : Préserve ton environnement, apprends à jouer  
autrement.

**Réseaux :** Tous

**Niveaux et services :** *FOND (Mat/Prim/Ord)-internats (Ord)*

**Période :** année scolaire 2001-2002

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs des Provinces;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres;
- A Mesdames et Messieurs les Echevins de l'Instruction publique ;
- Aux Pouvoirs organisateurs des établissements de l'Enseignement fondamental libre subventionné;
- Aux Directions des établissements du fondamental subventionnés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;
- Aux Directions des établissements du fondamental organisés par la Communauté française et, par leur intermédiaire, aux Membres des équipes pédagogiques et aux membres du personnel administratif et ouvrier de ces établissements ;
- Aux membres des Services d'Inspection et de Vérification ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux Organisations syndicales représentant le personnel administratif et ouvrier des établissements du fondamental subventionnés et organisés par la Communauté française ;
- Aux Associations de parents.

**Autorités :** Ministre de l'Enfance

**Signataire(s) :** Jean-Marc NOLLET

**Gestionnaires :**

**Nombre de pages :** texte : 3 p. – annexes : un dépliant

**Mots-clés :** éducation à l'environnement – prévention des déchets



**Bruxelles, le 7 novembre 2001**

**CIRCULAIRE n°: 75**

**Objet : « A toi de jouer! » : Préserve ton environnement, apprends à jouer autrement !  
Campagne de sensibilisation et d'information relative aux jouets.**

Dans la résolution du Conseil du 24 février 1997 sur une stratégie communautaire pour la gestion des déchets, l'Union européenne réaffirme sa conviction que « la prévention, visant à réduire au minimum la production de déchets et les propriétés dangereuses de ceux-ci, doit être la première priorité de toute politique rationnelle en matière de déchets ».

En outre, le Décret « Missions » de 1997 inscrit la formation à la citoyenneté responsable dans ses objectifs. A ce titre, l'éducation à l'environnement est une des valeurs fondamentales qui doit s'intégrer de façon transversale dans les missions de l'enseignement fondamental.

Soucieux de promouvoir cette dimension, j'ai décidé de soutenir la campagne « A toi de jouer! » initiée par le Ministre wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Cette action concerne les enfants de 6 à 12 ans mais aussi leurs parents et l'ensemble des membres de l'école (direction, équipe pédagogique et d'encadrement).

Son objectif est d'informer sur la problématique de la consommation durable des jouets et de montrer à chacun le rôle actif et concret à jouer dans le domaine de la prévention des déchets (s'inscrivant dans une politique globale de préservation des ressources naturelles et de respect de l'environnement).

Cette campagne met également en avant les valeurs de solidarité, tolérance, autonomie et responsabilité admises et véhiculées par toute campagne de sensibilisation à l'environnement ainsi que dans tout processus d'apprentissage.

Afin de répondre au mieux aux besoins de chacun des établissements qui participera à cette campagne, je vous invite à communiquer, par le biais du bulletin réponse ci-joint, le nombre de dépliant (un par élève) et d'affiches (une par classe) que vous souhaitez recevoir, et ce pour le lundi 19 novembre 2001 au plus tard.

Je vous invite à réserver un accueil favorable à ces outils de sensibilisation et à leur assurer une large diffusion au sein de vos établissements.

**Le Ministre de l'Enfance,**  
chargé de l'Enseignement fondamental,  
de l'Accueil et des missions confiées à l'ONE

**Jean-Marc NOLLET**

**BULLETIN REPONSE**

---

*A faire parvenir pour le 19 novembre 2001 au plus tard*

**par fax au 081/33.51.33 ou 081/33.65.11  
par courrier au Ministère de la Région wallonne – DGRNE (Direction  
générale des ressources naturelles et de l'environnement), 15 Av.  
Prince de Liège à 5100 JAMBES, à l'attention de M.Sylvain LEROY.**

---

**Nom de l'établissement :**

**Adresse :**

**Personne de contact :**

**Nombre d'affiches souhaitées :**

**Nombre de dépliants souhaités :**